

Préservons la ressource en eau

sommaire

3 édito

4 ça s'est passé

6 l'actu de l'agglomération

- > Les conseils communautaires dématérialisés
- > Mise en place des commissions
- > Les travaux de la maison du festival avancent bien
- > Les travaux du parking de Saint-Germain et du stade nautique démarreront en mars
- > Un fonds pour une vie de quartier participative
- > Le chemin du Gravier Rouge nouvellement aménagé
- > Une 2^e ludomobile
- > Un guichet unique à votre disposition
- > Diversification des moyens de paiement
- > 1 SMS = 1 titre de transport
- > Un nouveau local dédié au vélo
- > Ne jetons pas les masques sur la voie publique !
- > La cantine scolaire de Chasse-sur-Rhône composte
- > Halte aux cartons bruns dans les conteneurs de tri papiers
- > Pensez aux permanences Info Énergie !
- > Un cadastre solaire pour calculer le potentiel de votre toiture !

dossier

15 PRÉSERVONS LA RESSOURCE EN EAU

- > Paroles d'élus
- > Qu'est-ce que le grand cycle de l'eau ?
- > En quoi consiste la GEMAPI ?
- > Le « petit cycle » de l'eau
- > Les bons gestes
- > Point travaux sur le territoire de l'Agglomération

23 entreprendre

- > Le retour des épiceries
- > Tout savoir sur les aides directes aux commerces
- > Quand une start-up accompagne une exploitation agricole
- > Le triporteur électrique / cuisine pour la street food

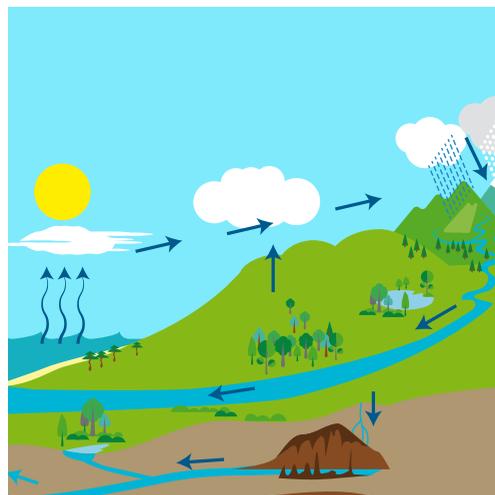
30 Viement Jazz à Vienne !

31 Conseil de développement

33 Théâtre antique de Vienne

34 gardons le lien

36 Cadastre solaire



Agglomag

Le magazine de Vienne Condrieu Agglomération

N°10 - HIVER 2020/2021

Espace Saint-Germain / Bâtiment Antares
30, avenue du Général Leclerc - BP 263 / 38217 Vienne Cedex
Tél : 04 74 78 32 10 / Fax : 04 74 53 54 26
info@vienne-condrieu-agglomeration.fr
et www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Directrice de la publication : Claudine Perrot-Berton
Rédactrice en chef : Brigitte Caruana
Rédaction : Brigitte Caruana, Directrice du service communication de Vienne Condrieu Agglomération
Photo de Une : © Jean-Baptiste Srobel
Conception graphique : Catherine Ornon
Impression : CARAMBA !

Agglomag est imprimé à 40 500 exemplaires sur du papier respectueux de l'engagement environnemental labellisé PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées)
ISSN : 2609-0783 / Dépôt légal : janvier 2020





Mesdames, Messieurs,

Cette année 2020 aura été vraiment particulière et difficile pour beaucoup d'entre nous. Je veux tout d'abord avoir une pensée pour tous ceux qui sont tombés malades et ceux dont un proche a été victime du virus.

À cette crise sanitaire s'est ajoutée une crise économique sans précédent. Et je veux là encore avoir une pensée pour tous les acteurs économiques impactés, en particulier nos commerces dits « non essentiels » qui ont été contraints de baisser pour la seconde fois le rideau en novembre ainsi que pour tous ceux qui n'ont toujours pas eu l'autorisation de rouvrir au moment où nous bouclons cet *Agglomag* comme les cafetiers et restaurateurs ou les acteurs culturels. Je souhaite saluer toutes les initiatives qui ont été prises par nos entreprises et nos commerces, avec le soutien des collectivités locales et des chambres consulaires, pour limiter l'impact de cette crise.

J'invite chacune et chacun d'entre vous à soutenir l'activité économique locale, qui contribue à créer des emplois et à maintenir du lien et de la vie dans nos quartiers et nos villages en consommant près de chez vous.

Malgré ce contexte particulier, j'ai tenu à ce que la vie de l'Agglomération ne s'arrête pas. Les 18 commissions thématiques ouvertes aux 592 élus municipaux des 30 communes ont pu être installées et se sont rapidement mises au travail tandis que 4 conseils communautaires ont été organisés entre septembre et décembre.

Le conseil de décembre a permis de tenir en visioconférence le débat d'orientation budgétaire pour 2021. Le budget primitif de Vienne Condrieu Agglomération prévoit un investissement de 28.5 millions d'euros, en hausse de 6.2 millions d'euros par rapport à l'année dernière.

Ce niveau d'investissement sans précédent permet d'améliorer notre quotidien et notre qualité de vie tout en favorisant son rayonnement et son développement. Ce sont aussi et surtout autant de marchés et de commandes potentiels pour nos entreprises.

À chaque nouveau début d'année, j'ai coutume de souhaiter en particulier à chacune et chacun la santé. Je crois que ce vœu n'a jamais eu autant de sens.

Bonne et heureuse année 2021 à toutes et à tous.

Thierry Kovacs,
Président de Vienne Condrieu Agglomération

10 septembre 2020

Le territoire compte deux centrales villageoises qui font preuve depuis leur création d'un dynamisme exemplaire, la centrale villageoise de la région de Condrieu et la centrale villageoise des collines iséroises.

Du côté de la rive droite, la centrale villageoise de la région de Condrieu entame une seconde tranche de projets. Une dizaine de toitures pouvant accueillir de nouvelles installations photovoltaïques de 30 kWc à 99 kWc a été identifiée sur 5 nouvelles communes dont 4 communes de notre territoire : Échalas, Ampuis, Condrieu, Tupin-et-Semons.

Du côté de la rive gauche, la centrale villageoise des Collines iséroises est passée en phase de réalisation de plusieurs installations dont 3 sur Vienne Condrieu Agglomération : école de Reventin-Vaugris, salle des fêtes de Moidieu-Détourbe et école de Saint-Sorlin-de-Vienne, inaugurée le 10 septembre. Les premiers kilowatt Heures ont été injectés pour la toute jeune société citoyenne.

Les sociétés citoyennes de production d'énergie renouvelable se portent bien !



Visite d'une unité de méthanisation agricole



16 septembre 2020

Le projet de méthanisation agricole dit « Agrométha » porté par un groupement d'agriculteurs et localisé à Eyzin-Pinet poursuit son avancement. Après une phase de concertation volontaire, le projet a fait l'objet d'un avis favorable à l'issue de l'enquête publique qui s'est tenue en juin et juillet 2020. Le démarrage des travaux est envisagé pour le 1^{er} semestre 2021.

Le 16 septembre 2020, AGROMETHA et GRDF ont organisé une visite d'une unité de méthanisation agricole située dans les Monts du Lyonnais à Saint-Denis-sur-Coise appelée « Méthamoly ». Une vingtaine de participants composée des élus des communes et services de l'Agglo ainsi que des agriculteurs porteurs du projet ont ainsi pu voir concrètement une installation de méthanisation agricole voisine. Méthamoly a été mise en service en 2019 et produit du gaz renouvelable à partir d'effluents d'élevage et biodéchets issus des cantines et entreprises agroalimentaires.

22 septembre 2020

Chaque année, l'Agglo s'engage aux côtés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes autour du challenge mobilité. Celui-ci consiste à inciter les salariés à se déplacer autrement. A vélo, à pied, en transport en commun ou même à skateboard, tous les moyens sont bons pour se déplacer en pensant « autrement ».

Lors de cette édition anniversaire, 402 participants ont réalisé 7 190 km dont 4820,6 en report modal.

Challenge mobilité



22 septembre 2020

La plateforme de mobilité territoriale de l'agglomération a été inaugurée le 22 septembre dernier.

Le centre de maintenance est situé à Pont-Évêque, il accueille une soixantaine de bus et cars qui transportent chaque année 600 000 voyageurs sur les lignes interurbaines à vocation scolaire principalement et 1,5 million de voyageurs sur le réseau urbain de l'agglomération.

Un nouvel atelier de 1 000 m² dédié à la maintenance et des locaux annexes ont été construits tandis que les zones de stationnement des bus ont été réorganisées et optimisées.

Priorité a été donnée au respect de l'environnement :

- 1 600 m² d'ombrières équipées de panneaux photovoltaïques ont été installés par Engie, ainsi qu'un système de distribution de gaz naturel pour véhicules.

- L'Agglo poursuit la diversification de sa flotte, un bus au GNV vient s'ajouter aux trois qui sont déjà en fonctionnement sur le réseau et deux autres arriveront début 2021.

- Ces bus roulent grâce au biogaz produit à la station d'épuration de Vienne sud par la méthanisation des boues d'épuration.

- Ces travaux d'un montant de 3 789 000 euros ont bénéficié d'un soutien de 791 383 euros de la part de l'Etat et de 1 million d'euros du Département de l'Isère dans le cadre de son plan de relance.

Inauguration de la plateforme de mobilité



9 octobre 2020

Ce projet, dont les travaux ont commencé cet été, a donné lieu à une visite de chantier le 9 octobre dernier. Il est la concrétisation d'un travail partenarial avec Engie solutions et l'entreprise Yoplait pour récupérer la chaleur industrielle perdue et la valoriser pour le chauffage urbain de l'école Claude Bernard ainsi que 791 logements Advivo du Grand Estressin.

À terme, cette installation va couvrir 60% des besoins des logements, le complément étant assuré par les chaudières à gaz déjà en place.

Ce projet va permettre de diminuer de 50 % les émissions de CO₂ pour le chauffage tout en conservant une compétitivité tarifaire, Engie solutions garantissant un tarif du chauffage égal ou inférieur à celui actuellement payé par les locataires.

Il est à noter que ce projet est neutre financièrement pour les collectivités car l'investissement de 1 million d'euros est supporté par Engie solutions avec un soutien de l'ADEME à hauteur de 37 %.

Visite des travaux du réseau de chaleur Vienne nord

Les Conseils communautaires dématérialisés



Les élus communautaires de Vienne Condrieu Agglomération ont franchi un pas important dans la lutte contre le gaspillage et la recherche d'économies en dématérialisant la totalité du contenu de tous les Conseils communautaires.

En quoi cela consiste-t-il ?

Chaque élu communautaire est aujourd'hui équipé d'une tablette sur laquelle sont téléchargés tous les dossiers du Conseil communautaire.

Plus aucun papier sur la table !

Ce sont plus de 100 000 photocopies annuelles qui étaient réalisées auparavant.

Économie financière, économie de ressources, économie de temps !

Mise en place des commissions

Début novembre, les commissions ont pu être mises en place malgré le contexte sanitaire lié à la COVID-19. Celles-ci sont au nombre de 18 et se sont déroulées en visio-conférence. Ces commissions, ouvertes à tout élu municipal, ont pour objectif de travailler sur les dossiers sur lesquels le Conseil communautaire doit se prononcer et participent pleinement aux projets de l'Agglo.

Liste des commissions

- Administration générale
- Finances
- Économie
- Agriculture
- Tourisme
- Aménagement et planification
- Habitat
- Petite enfance
- Emploi et insertion

- Cohésion sociale
- Voirie
- Eau et assainissement
- GEMAPI
- Climat air énergie et biodiversité
- Gestion des déchets

- Mobilités
- Événements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Équipements sportifs

Ces 18 commissions rassemblent plus de 1 100 élus.



Les travaux de la maison du festival avancent bien

Les grands travaux de l'Agglo



Le chantier a pu malgré le contexte, démarrer en juin 2020 avec les premiers travaux de curage et de démolition, les mois d'été ont vu la réalisation des fondations spéciales ainsi que le démarrage du gros œuvre.

Les travaux vont ainsi se poursuivre jusqu'à une première étape de livraison en mai 2021 où sera mis à disposition de Jazz à Vienne la totalité des espaces extérieurs ainsi que l'office traiteur. Le chantier reprendra après le festival pour la fin des travaux de la maison qui sera ainsi réceptionnée en octobre 2021.

Cette opération d'un coût de 2,88 M€ HT bénéficie du concours de la Région à hauteur de 860 000 € HT et de l'État pour 550 000 € HT.

Les travaux du parking de Saint-Germain et du stade nautique démarreront en mars

Les grands travaux de l'Agglo

Le territoire de Vienne Condrieu Agglomération possède un déficit de surface de plan d'eau. Pour répondre à cette demande, les élus ont décidé de créer un bassin nautique couvert d'une dimension de 25 x 15 m avec 6 couloirs pour la pratique de la nage et de l'apprentissage renforcé.

Par ailleurs, le stade nautique devenant vieillissant et inadapté, une réorganisation de la fonctionnalité de l'équipement permettra une meilleure exploitation.

Le bâtiment a également besoin d'être réhabilité dans son ensemble



notamment sur des questions d'isolation et de mise à niveau des installations techniques.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 9,4 M € HT. Pour ce projet, Vienne Condrieu Agglomération attend une subvention de l'État de 1 M €,

du Département de l'Isère de 1 M €, du Département du Rhône de 500 000 € et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 500 000 €. Par ailleurs, ce dossier sera proposé dans le cadre des nouveaux dispositifs du plan de relance.



Face aux difficultés de stationnement sur l'Espace Saint-Germain et afin que celles-ci ne deviennent pas un frein au développement économique de ce site tertiaire, les élus ont décidé de construire un parc de stationnement en ouvrage sur le tènement de l'ancien musée de la draperie. Au stade de l'avant-projet définitif, le projet permet de développer un potentiel de près de 280 places sur 5 niveaux.

Le coût définitif des travaux est de 3,8 M€ HT.



Un fonds pour une vie de quartier participative

Hocine Bouhadda est depuis un an président du Comité de gestion du fonds de participation des habitants, dispositif géré par l'Agglo qui soutient les initiatives des habitants. Très impliqué dans la vie du quartier de l'Isle à Vienne où il vit, Hocine Bouhadda est un professionnel de l'animation. Soucieux du bien-être des habitants, c'est tout naturellement qu'il s'est laissé tenter par la présidence de ce Comité de gestion qui lui tient tant à cœur.

Agglomag : *Pouvez-vous nous parler du fonds de participation des habitants ?*

Hocine Bouhadda : le FPH est un dispositif qui sert à se faire entendre en tant qu'habitant et à faire remonter ses idées. Il aide les habitants à être acteur de leur quartier. Le FPH permet d'échanger avec les habitants autour de projets qui leur tiennent à cœur.

Agglomag : *Quel est le rôle du Comité de gestion du FPH ?*

Hocine Bouhadda : tout d'abord, le Comité de gestion est l'instance d'animation et de suivi du FPH. Il est composé de 14 représentants des conseils citoyens de chaque quartier politique de la ville du territoire et se réunit une fois par mois pour rencontrer les porteurs de projet. Le bureau étudie les dossiers et vote l'attribution d'une subvention pouvant varier (maxi 800 €).

Le Comité de gestion intervient à trois étapes précises, la première est en amont et consiste à écouter les porteurs de projet, à les aider à concevoir et à concrétiser leur projet. Puis, le Comité de gestion accompagne financièrement et humainement le porteur de projet. Enfin, la dernière étape consiste, quand c'est possible, à assister aux projets/manifestations soutenus.

Agglomag : *Qui peut être porteur de projet ?*

Hocine Bouhadda : Toute personne et tout groupe constitué ou non en association dont l'activité ou le projet a un impact sur l'un des quartiers politique de la ville et/ou l'un des quartiers en veille active du territoire de Vienne Condrieu Agglomération. Pour être plus



précis, il s'agit des quartiers de Malissol, de Vallée de Gère, d'Estressin, de l'Isle à Vienne ; du Plan des Aures à Pont-Évêque ; des Genêts-Cancanne-Charlemagne à Vienne et Pont-Évêque ; des Barbières-Château et de la Gare à Chasse-sur-Rhône.

Agglomag : *Quels sont les projets qui peuvent être soutenus ?*

Hocine Bouhadda : Tout projet peut être financé s'il contribue à la prise d'initiatives de groupes d'habitants, au renforcement des capacités individuelles et collectives des habitants à s'organiser, à la réalisation de projets ayant un impact sur le quartier, la ville ou l'agglomération et plus généralement à l'animation et la solidarité dans les quartiers.

Agglomag : *Qui finance le FPH ?*

Hocine Bouhadda : Le FPH est financé par l'Agglo, la ville de Vienne et l'État. L'association Alfa 3 A perçoit la subvention et la distribue aux porteurs de projets selon les décisions du Comité de gestion.

L'enveloppe globale gérée par le Comité de gestion s'élève à 15 000 € par an. Celle-ci permet de financer 25 projets en moyenne par an.



La parole à



Christophe Charles

Vice-Président en charge du Programme Local de l'Habitat et de la politique de la ville, maire de Luzinay

Le FPH fonds de participation des habitants est un dispositif « Politique de la ville » auquel nous, les élus, sommes particulièrement attachés.

Pour rappel, le FPH créé en 2005, permet de développer la participation des habitants au plus près de leur vie quotidienne et ce au travers de multiples initiatives locales.

Celles-ci favorisent le lien social, l'implication réelle dans ces quartiers, par de l'animation et des actions concrètes de solidarité.

La politique de la ville vise à réduire les écarts entre ces quartiers qui cumulent le plus de difficultés et le reste du territoire.

Elle est portée par l'Agglo dans un souci de solidarité intercommunale vis-à-vis des habitants qui rencontrent des difficultés sociales et qui peuvent être dans la précarité.

Le chemin du Gravier Rouge nouvellement aménagé

Voie

Le chemin du Gravier Rouge permet la circulation entre Vienne, Serpaize et Villette-de-Vienne.

Situé dans le périmètre de l'agglomération de Vienne, ce chemin dessert directement plusieurs lotissements et une quarantaine de maisons individuelles.

Ce chemin est, à certains endroits, très étroit, rendant délicat le croisement des véhicules venant en sens inverse. Par ailleurs, celui-ci est dépourvu d'aménagement dédié aux déplacements des piétons. Sur une grande partie de sa longueur, le chemin est bordé par un fossé qui permet la collecte et l'évacuation des eaux pluviales de la voie.

Pour sécuriser ce chemin très

emprunté, il est prévu plusieurs aménagements.

Une nouvelle répartition de l'espace public se fera au profit des piétons. Le fossé sera canalisé afin d'optimiser la largeur disponible. Le reliquat de l'espace public sera affecté à la circulation des véhicules, la circulation sera alternée et la priorité sera donnée aux véhicules circulant en direction du nord. La mise en place de cette circulation alternée permettra d'apaiser les vitesses pratiquées par les automobilistes. Sur la portion concernée, la vitesse limite autorisée sera abaissée à 30km/h.

■ **Fin du chantier** : fin décembre 2020 / budget 206 000 € HT / Maîtrise d'ouvrage Agglo



Ludomobile

Une 2^e ludomobile

Depuis quelques années, les élus ont souhaité développer la place du jeu dans la vie quotidienne de la population.

Le jeu disposait jusqu'à ce jour de deux ludothèques et d'une ludomobile.

Face à une demande grandissante des communes et suite à la fusion de l'ex CCRC avec l'ex ViennAgglo, les élus

ont décidé d'investir dans une deuxième ludomobile afin de pouvoir proposer ce service à toutes les communes intéressées.

Les deux ludothèques du territoire se situent à Vienne et à Pont-Évêque. Celle du

centre-ville à Vienne qui dessert l'ensemble des communes (notamment pour la location de jeux) est gérée par la MJC de Vienne.

La ludothèque située à Pont-Évêque rayonne sur l'est du territoire et est gérée par la commune de Pont-Évêque.

Depuis 2011, grâce à la ludomobile, la ludothèque propose le jeu en itinérance. La ludothèque a depuis rayonné plus largement sur le territoire de l'Agglo, en s'appuyant sur le dynamisme local des bénévoles des communes.

Désormais, ce sont deux ludomobiles qui vont à la rencontre des enfants et des adultes dans les communes de l'Agglo.

■ **Retrouvez le programme des deux ludomobiles sur ludomobilemjcvienna@gmail.com**





Petite enfance

VOUS RECHERCHEZ UN MODE DE GARDE POUR VOTRE ENFANT ?
UN SEUL NUMÉRO : 04 27 87 80 00

POINT INFO MODE DE GARDE

Vienne Condrieu Agglomération
 30, avenue du Général-Leclerc
 Espace Saint-Germain
 Bâtiment Antares
 BP 263 - 38217 Vienne Cedex

Vienne Condrieu Agglomération
 04 27 87 80 00
 www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Un guichet unique à votre disposition

- Pour toute demande d'info sur les modes de garde, l'Agglo met à votre disposition un guichet unique : le point info mode de garde **04 27 87 80 00**.
- Permanence téléphonique :
- les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h15 à 12h
- Sur rendez-vous à l'Agglo :
- les lundi et jeudi de 13h à 17h et le mercredi de 8h15 à 12h
- Vous pourrez obtenir des informations, être orienté et accompagné dans votre recherche d'un mode de garde individuel ou collectif, le plus adapté à votre besoin.
- **Pour en savoir plus** : pimg@vienne-condrieu-agglomeration.fr



Petite enfance

Diversification des moyens de paiement

Votre enfant est inscrit au sein d'un établissement d'accueil du jeune enfant de Vienne Condrieu Agglomération.

Le paiement « dématérialisé » de votre facture se généralise et s'intensifie. Après la mise en place du paiement en ligne via l'espace famille, vous pouvez aujourd'hui demander à bénéficier du prélèvement automatique, afin d'éviter oubli et relance. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la directrice de votre EAJE.

- **Pour en savoir plus** : regiepen@vienne-condrieu-agglomeration.fr

PETITE ENFANCE : LE PAIEMENT EN LIGNE EST POSSIBLE !



VOTRE ENFANT EST INSCRIT AU SEIN D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

VOUS POUVEZ RÉGLER VOTRE FACTURE EN LIGNE !

→ Plus d'informations auprès de la directrice de votre structure

POINT INFO MODE DE GARDE - 04 27 87 80 00
regiepen@vienne-condrieu-agglomeration.fr
www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Espace Saint-Germain - Bâtiment Antares • 30, avenue du Général-Leclerc
 BP 263 - 38217 Vienne Cedex

Vienne
 Condrieu
 Agglomération

Les enfants font du cinéma

Zoom sur

La direction Petite enfance et la direction communication de l'Agglo, avec le concours des parents, ont réalisé un clip intitulé Une journée à la crèche présentant les activités des enfants dans les établissements d'accueil du jeune enfant de l'Agglo. Le tournage s'est déroulé dans le courant de l'été à la Ronde des Collines à Échalas, au Petit Martin à Vienne, et à Fleur de Pyrus à Villette-de-Vienne.

Ce clip illustre la diversité des activités proposées aux enfants, mais aussi l'environnement dans lequel ils évoluent, les sorties et balades qui agrémentent les journées des enfants.

- **Pour en savoir plus** :
<https://www.bing.com/videos/search?q=youtube+vienne+condrieu+agglomération>

La Ronde des Collines

Bonne nouvelle pour les parents des enfants de la Ronde des Collines ! Depuis la rentrée de septembre, de nouvelles adaptations ont été apportées au fonctionnement de cet EAJE. Les horaires d'ouverture ont été élargis de 7h30 à 18h30 et l'EAJE est désormais ouvert le mercredi. L'ensemble de l'activité se situe désormais sur le seul site d'Échalas.



Transports

1 SMS = 1 titre de transport

Au cours de l'été, L'va a mis en place l'achat de titres de transport à bord par simple envoi d'un SMS. Cette nouvelle offre a pour objectif de simplifier la mobilité des voyageurs et de fluidifier les parcours sur le réseau.

Le fonctionnement est facile et rapide, les usagers peuvent acheter un ticket unitaire valable 1h en envoyant le mot « MOBI » par SMS au 93 700. Ils recevront en retour un message de confirmation avec un code composé de 12 chiffres qui servira de justificatif auprès du contrôleur. Sans surcoût, le montant du billet d'une valeur de 1,20 € est directement débité sur la facture mobile de l'utilisateur.

Ce service, entièrement sécurisé et dématérialisé, ne nécessite ni carte de crédit ni téléphone connecté.



Il est valable pour tous les clients des opérateurs Bouygues Telecom, Orange, SFR et Free Mobile (et leurs marques Sosh, Red, etc.). Cependant, il ne fonctionne pas avec les offres prépayées et entreprises ni pour les opérateurs de réseau mobile virtuel (forfaits mobiles de banque et supermarchés) et les opérateurs étrangers.

Depuis sa mise en place, ce sont plus de 500 voyageurs qui ont utilisé ce nouveau dispositif. Pourquoi pas vous ?



Transports

Un nouveau local dédié au vélo

L'Agglo développe depuis plus de 10 ans un service de stationnement sécurisé pour les deux roues dans l'hyper centre de Vienne, dans les parkings (Gare, Saint-Marcel, Centre Ancien, Espace Saint-Germain) et dans un local en pied d'immeuble (rue de l'Éperon).

Une centaine de places est actuellement en service. Pour

répondre à une demande croissante, l'Agglo a aménagé un deuxième local en pied d'immeuble, situé impasse de la Tour Peinte à Vienne, pour disposer de 36 places supplémentaires.

Le fonctionnement est simple : accès par carte Oûra, chaque emplacement est doté d'un casier et l'abonnement au service coûte 25 € / an.



■ Pour tout renseignement ou inscription : transports@vienne-condrieu-agglomeration.fr

La parole à



Nicolas Hyvernat,
Vice-Président en charge des Transports et des mobilités, maire de Chuzelles

Actuellement, les transports publics sont gérés par l'Agglo au travers d'une délégation de service public sur la rive droite et d'une autre DSP ainsi que plusieurs marchés avec des transporteurs privés sur la rive gauche.

Ces différents contrats arrivant à échéance, les élus de l'Agglo ont décidé de procéder à une harmonisation au travers d'une nouvelle délégation de service public couvrant l'ensemble du territoire et regroupant le transport urbain, le transport scolaire, le transport à la demande ainsi que d'autres modes de transports alternatifs à la voiture individuelle comme le covoiturage ou l'autopartage.

Afin de rédiger un cahier des charges de ce prochain contrat le plus complet possible, nous avons décidé de mener une large concertation avec les élus mais aussi avec le public qui a été invité à répondre à un questionnaire. Plus de 1 200 personnes ont participé à ce sondage, permettant ainsi de pointer les attentes des publics.

La mise en service de cette nouvelle délégation est programmée pour le 1^{er} janvier 2022.

Dans une enveloppe budgétaire constante, nous souhaitons pouvoir bénéficier d'une offre globalisée sur tout le territoire de l'Agglo avec comme priorités l'optimisation du réseau actuel en rive gauche et des services scolaires, la complémentarité avec l'offre TER, la mise en service d'une liaison en transports collectifs entre les gares de Givros-Ville et de Chasse-sur-Rhône et le renforcement de la desserte des pôles de santé et des zones d'activités.



Ne jetons pas les masques sur la voie publique !

Avec la crise sanitaire du COVID-19, nous constatons la recrudescence d'une pollution liée à des déchets d'un nouveau type : les lingettes, gants et masques usagés jetés sur la voie publique ou en pleine nature. Ces déchets potentiellement contaminés peuvent contribuer à la propagation du virus tout en affectant durablement notre environnement.



Comment et où jeter les gants, lingettes et masques usagés à usage unique ?

Ces déchets doivent être jetés dans un sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être

soigneusement refermé, puis conservé 24h.

Après 24h, ce sac doit être jeté dans le sac poubelle à ordures ménagères.

Ces déchets ne doivent en aucun cas être mis dans la poubelle « jaune » des déchets recyclables (emballages/papiers) ni dans les points d'apport

volontaire emballages et papiers, et en aucun cas dans les toilettes.

MERCI !

N'oubliez pas que le masque reste un moyen de protection supplémentaire. Il ne nous dispense pas de gestes barrières comme le lavage des mains ou la distanciation physique !



La cantine scolaire de Chasse-sur-Rhône composte

L'Agglo poursuit sa démarche de développement du compostage en accompagnant des initiatives locales. C'est ainsi que l'équipe environnement a travaillé sur l'expérimentation du compostage au sein d'une cantine scolaire à Chasse-sur-Rhône. Un espace extérieur, du personnel motivé, les conditions étaient réunies pour initier une telle démarche !



Au sein de cette cantine, l'Agglo a installé un site de compostage pour les déchets fermentescibles issus de la préparation et des restes des 480 repas préparés et servis par jour.

Une formation technique a été délivrée au personnel de la cantine et aux services techniques de la commune lors de cette installation. Le compost produit sera valorisé sur le site mais également intégré dans la gestion des espaces verts de la commune. Cette démarche innovante et participative s'inscrit pleinement dans le principe de la gestion de proximité des biodéchets.

■ **Vous aussi, vous avez un projet collectif autour du compostage ?** N'hésitez pas à contacter la direction environnement gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr



Halte aux cartons bruns dans les conteneurs de tri papiers

Avec l'augmentation des ventes en ligne et la livraison à domicile, nous produisons plus d'emballages type « cartons bruns » dans nos foyers ! Ces cartons bruns ne sont pas comme les papiers à mettre dans les conteneurs bleus. Explications.

Les papiers sont recyclés grâce à un procédé simple : récupérer les fibres de cellulose qui les composent le pour en faire une nouvelle matière première. Cette matière première est consommée par les papetiers pour redevenir du papier (journal, écriture...) ou d'autres produits comme des produits d'hygiène (essuie-tout...), des papiers d'emballage, des enveloppes ou encore des matériaux d'isolation.

Pourquoi cela pose problème de déposer les cartons bruns dans les conteneurs bleus d'apport volontaire dédiés aux papiers ?

Les cartons bruns sont des indésirables dans la filière de reprise des papiers.

L'Agglo dispose d'un contrat de reprise qui privilégie la proximité avec une filière 100% française. Nos papiers sont ainsi repris par un papetier français situé dans les Vosges.

Or, les cartons bruns sont des indésirables qui dégradent la qualité du produit fabriqué. Si nos papiers comprennent trop d'indésirables comme les cartons bruns ils sont refusés ce qui pénalise le bilan environnemental de la filière ainsi que le coût pour l'Agglo.

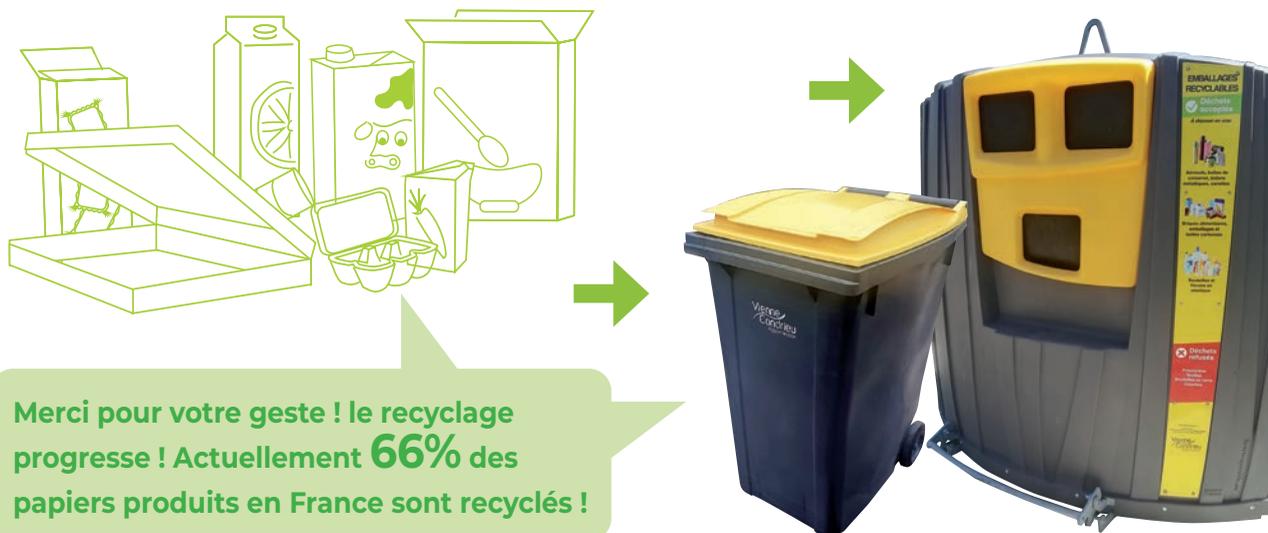
Les cartons, de par leur volume, obstruent les entrées des conteneurs et empêchent de déposer davantage de papiers.

Que faire ?

Les grands cartons bruns : ils sont à déposer pliés en déchèterie



Les petits cartons et cartonnettes : ils sont à déposer dans les bacs jaunes ou dans les silos emballages



Pensez aux permanences Info Énergie !

Environnement

Vienne Condrieu Agglomération met à disposition de ses habitants deux guichets d'informations.

Ces deux guichets sont des Espaces Info Énergie, dans lesquels vous pourrez obtenir des conseils gratuits, neutres et indépendants pour vos travaux de rénovation ou de construction. Isolation, ventilation, énergie solaire, bois énergie, aides financières... Les conseillers énergie sont disponibles par téléphone ou sur rendez-vous pour vous apporter un accompagnement personnalisé sur tous les sujets en lien avec l'énergie.

■ Vous habitez dans le Rhône

- 1 mercredi par mois, une permanence sur rendez-vous est mise en place à Condrieu (Les Éclats – face à la Mairie).
- Prenez rendez-vous : 04 37 48 25 90
Mail : contact@infoenergie69-grandlyon.org
Web : www.infoenergie69-grandlyon.org/contactez-nous

■ Vous habitez dans l'Isère

- 2 mercredis par mois, une permanence sur rendez-vous est mise en place au siège de l'Agglo à Vienne (Espace Saint-Germain – 30, avenue du Général Leclerc).
- Prenez rendez-vous : 04 76 14 00 10
Formulaire en ligne sur www.infoenergie38.org
Mail : infos@infoenergie38.org

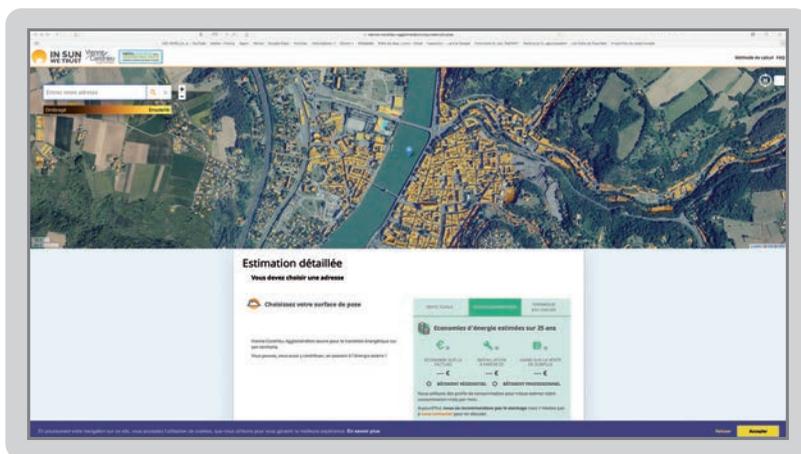
Un cadastre solaire pour calculer le potentiel de votre toiture !

Environnement

Les élus ont engagé Vienne Condrieu Agglomération dans une démarche de Territoire à Énergie Positive, c'est-à-dire que notre territoire ambitionne d'ici à 2050 de produire suffisamment d'énergie renouvelable pour couvrir sa consommation énergétique.

Pour y parvenir, les collectivités ont lancé plusieurs projets importants en matière de photovoltaïque : équipement des toitures des logements d'Advivo, zone d'activité du Rocher 100 % photovoltaïque, ombrières de stationnement des bus de la plateforme de mobilité à Pont-Évêque, futures ombrières sur le parking de l'Espace Saint-Germain...

Parce que la transition énergétique doit reposer sur l'implication de tous les acteurs du territoire et afin de répondre à la volonté des habitants d'y participer, les élus ont souhaité mettre en place un nouvel outil qui permettra d'inciter particuliers et entreprises à installer des panneaux photovoltaïques sur leur toiture. Ce cadastre solaire est accessible à l'adresse : [https://](https://vienne-condrieu-agglomeration.insunwetrust.solar/)



vienne-condrieu-agglomeration.insunwetrust.solar/

Celui-ci vous permet de connaître la surface optimale de panneaux photovoltaïques que peut accueillir votre toiture ainsi qu'une estimation du dimensionnement de l'installation et de la production d'électricité que les panneaux peuvent générer.

Un calculateur financier permet d'estimer le coût de l'investissement, les économies réalisées sur votre facture d'électricité et le temps de

retour sur investissement de l'installation photovoltaïque.

Afin d'accompagner les usagers dans la concrétisation de leur projet, le site oriente ensuite ses utilisateurs sur l'espace info énergie du lieu où se situe le bâtiment (Ageden pour l'Isère et ALTE69 pour le Rhône).

Attention

Tout projet est soumis à autorisation d'urbanisme à déposer auprès de votre Mairie. Des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France existent sur certains secteurs des communes.



Depuis sa création, la communauté d'agglomération est compétente en matière d'assainissement, collectif et non-collectif mais également en matière de gestion des eaux pluviales urbaines.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Agglo a aussi la compétence GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'Agglo est en charge de l'eau potable sur la totalité du territoire. Cette compétence comprend la production le traitement, le stockage et la distribution de l'eau aux abonnés.

L'Agglo intervient donc sur les différentes facettes du cycle de l'eau. Cela représente des kilomètres de canalisations, des millions de litres d'eau consommés chaque année, puis traités après leur utilisation avant d'être reversés dans les rivières.

Tour d'horizon du cycle de l'eau sur le territoire de l'Agglo.

Préservons la ressource en eau

Paroles d'élus



Trois élus interviennent dans le cycle de l'eau, chacun dans le cadre d'une compétence clairement définie. Max Kéchichian est en charge de l'eau potable, Alain Clerc en charge de l'assainissement et Martin Daubrée en charge de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. Les élus tiennent un rôle indéniable dans la gouvernance de l'eau : ils sont présents localement là où se concrétisent les actions mais également à l'échelle de leur bassin hydrographique là où se décident les grandes orientations de gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Tous trois ont dernièrement visité la station de production d'eau potable située à Gémens, à Estrablin. Occasion pour eux d'exprimer la vision de leur délégation, leurs préoccupations et leurs objectifs.

Max Kéchichian,

Vice-Président en charge de l'eau potable, maire de Serpaize

L'Agglo est compétente en matière d'eau potable depuis à peine 1 an. Un travail énorme a été fait pour que ce transfert se passe dans les meilleures conditions et nous pouvons être satisfaits du résultat. Aujourd'hui, le cycle de l'eau est une direction à part entière à l'Agglo et prend en considération les deux cycles de l'eau. Nos trois domaines d'intervention sont indissociables et tout ce que nous faisons chacun dans nos parties respectives sert inévitablement à l'autre. Tout est fait pour que la ressource eau soit préservée et c'est l'affaire de tous.

Martin Daubrée,

Conseiller délégué en charge de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, maire de Tupin et Semons

Les interactions entre le grand cycle de l'eau et les activités humaines sont fortes et recouvrent des enjeux importants pour nous, élus locaux. Se préoccuper du grand cycle de l'eau, c'est également participer à la protection de l'eau et donc contribuer à améliorer la qualité de l'eau potable distribuée à la population. Préserver un milieu naturel représente un atout majeur pour les territoires sur les plans sanitaire, touristique mais également économique (car nécessitant moins de traitement de l'eau). Ceci est d'autant plus vrai et nécessaire dans un contexte de changement climatique : les milieux naturels offrent des services gratuits et peuvent, s'ils sont en bon état, absorber certains effets néfastes induits par ces changements qui sont déjà avérés sur certains territoires français. Nous devons tous être des acteurs de cette préservation. L'eau est un bien commun qu'il nous faut ensemble gérer.

Alain Clerc,

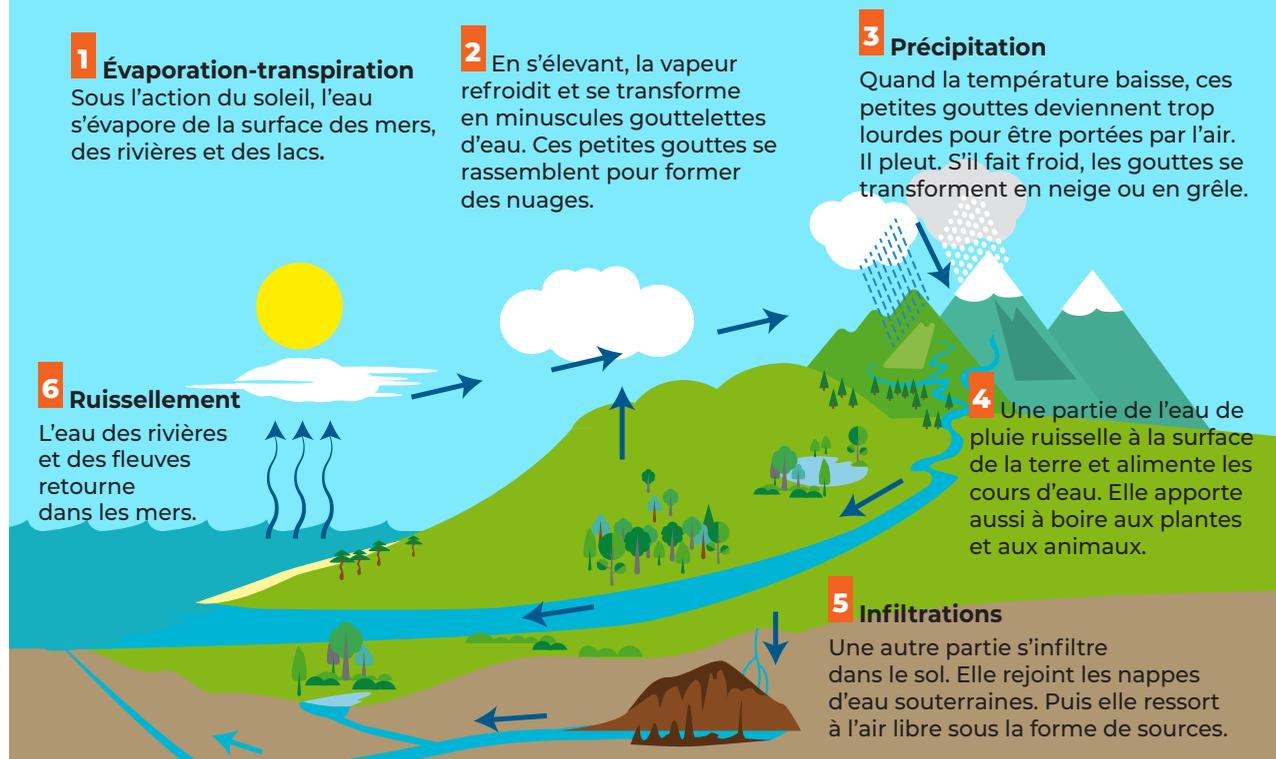
Vice-Président en charge de l'assainissement, maire de Septème

Le traitement et la distribution de l'eau potable sont fortement liés à l'état de l'eau brute dans le milieu naturel avant son prélèvement, entraînant des contraintes de traitement de l'eau. De même, le rejet de eaux usées dans le milieu naturel après traitement a forcément un impact sur le grand cycle de l'eau. Dans le domaine du traitement des eaux usées, l'Agglo a déjà fait preuve de volontarisme en réhabilitant la station d'épuration Vienne-Sud, dans un objectif de préservation du Rhône mais aussi dans une perspective de développement durable grâce à la nouvelle unité de méthanisation opérationnelle depuis fin 2017.

À chaque étape de sa vie, l'eau bénéficie de mille soins car c'est une denrée rare, ce que nous oublions bien trop souvent.



Qu'est-ce que le grand cycle de l'eau ?



Le soleil entraîne une chaleur entraînant l'évaporation de l'eau, qui monte dans l'atmosphère, ce qui accumule encore plus de chaleur. Cette chaleur atteint une certaine altitude, avec une température permettant de refroidir la vapeur d'eau, et de former au bout de quelques

jours, des nuages, puis la pluie. Une grande partie du volume d'eau total de notre planète s'évapore de nouveau, après avoir été transformée en nuage et en pluie, une autre partie rejoint les rivières et les fleuves qui s'écoulent dans les mers et les océans, et une petite

partie permet d'alimenter les nappes phréatiques. On appelle ça, le grand cycle de l'eau. En effet, l'eau est présente en milieu naturel en continu, sous plusieurs formes :

- liquide
- solide (glaciers)
- gazeuse, grâce à la vapeur d'eau.

En quoi consiste la GEMAPI ?

La compétence GEMAPI s'articule autour de 4 missions définies par le Code de l'Environnement :

- L'aménagement des bassins versants
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des zones humides

Par ailleurs, afin d'avoir la gestion du grand cycle de l'eau dans son intégralité, Vienne Condrieu Agglomération s'est également dotée des compétences facultatives suivantes :

- La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols (hors eaux pluviales en zones urbanisées)
- La lutte contre la pollution
- La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.



1• Le captage de l'eau

À son origine, l'eau du robinet est prélevée dans le milieu naturel.

Cette eau peut être de plusieurs origines, souterraine ou superficielle.

L'eau souterraine peut être captée de manière gravitaire ou être pompée via un puits ou un forage.

2• Le traitement

L'eau captée est propre mais elle n'est pas potable.

Elle peut ensuite être rendue potable par divers traitements, plus ou moins poussés selon la qualité naturelle de l'eau captée.

Sur les différents captages de l'Agglo, l'eau prélevée est naturellement de bonne qualité. Elle ne nécessite donc qu'un simple traitement de désinfection, qui permet d'éliminer les micro-organismes présents naturellement, mais qui doivent être éliminés pour rendre l'eau potable. Cette désinfection est assurée par ajout de petites quantités de chlore.

4• La distribution de l'eau potable

L'eau est acheminée jusqu'aux habitations, les exploitations agricoles ou les sites industriels de façon gravitaire, c'est-à-dire sans pompage. L'eau distribuée au robinet est potable et peut être utilisée pour tous les usages du quotidien : la boisson, la cuisson des aliments, la vaisselle, la lessive, la toilette...

5• La collecte des eaux usées

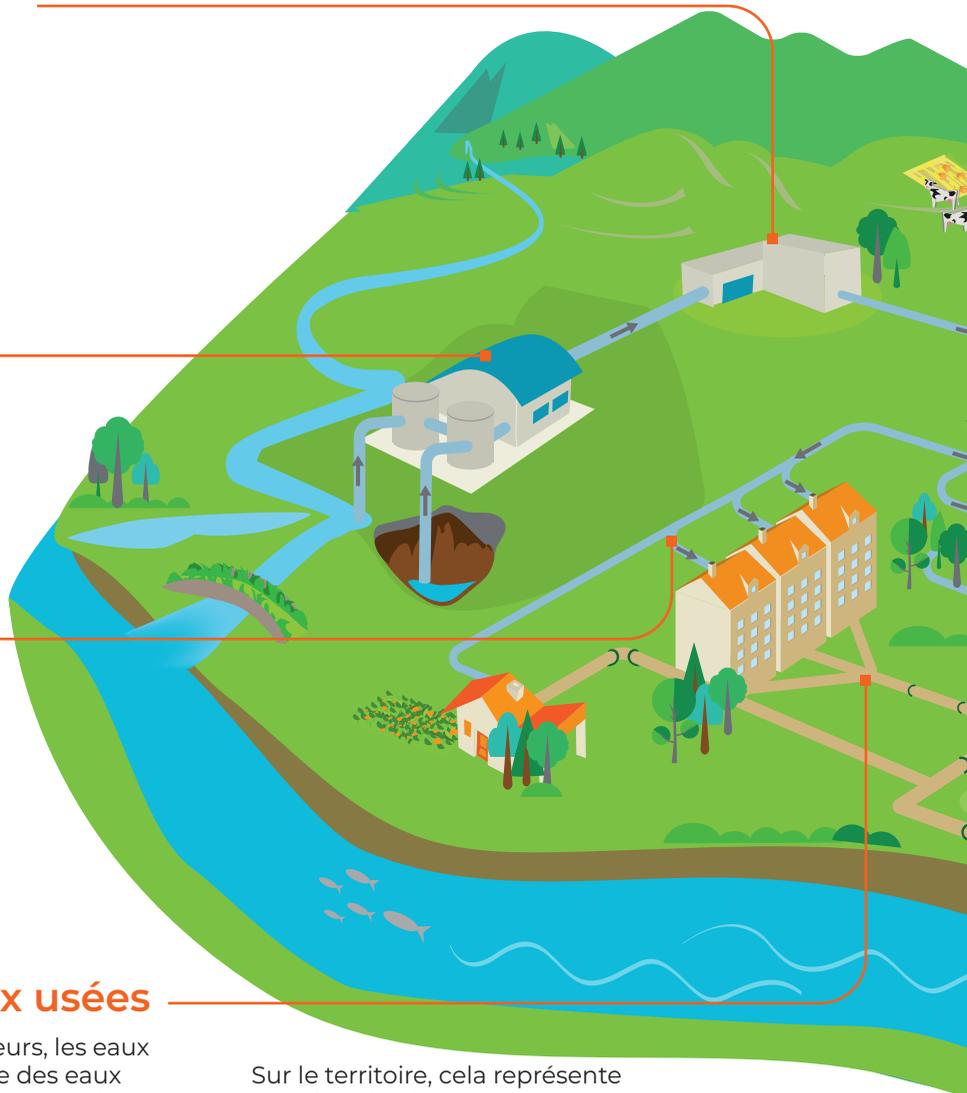
Après utilisation par les consommateurs, les eaux usées rejoignent le réseau de collecte des eaux usées, les égouts, avant de rejoindre une station d'épuration.

Ce réseau est composé de canalisations enterrées et de pompes, appelées stations de relevage, qui permettent de « remonter » les eaux usées lorsque la dénivellation naturelle n'est pas suffisante. Ces stations de relevage nécessitent un entretien et une surveillance réguliers afin d'assurer un fonctionnement des pompes en toute circonstance.

Sur le territoire, cela représente

- 598 km de réseaux
- 83 postes de relevage,
- 27 dessableurs,
- 3 bassins de stockage restitution

91,8 % de la population de l'Agglo est raccordée à un réseau d'assainissement collectif, soit 33 447 abonnés, correspondant à 83 617 habitants parmi les 91 110 habitants du territoire.



3. Le stockage de l'eau

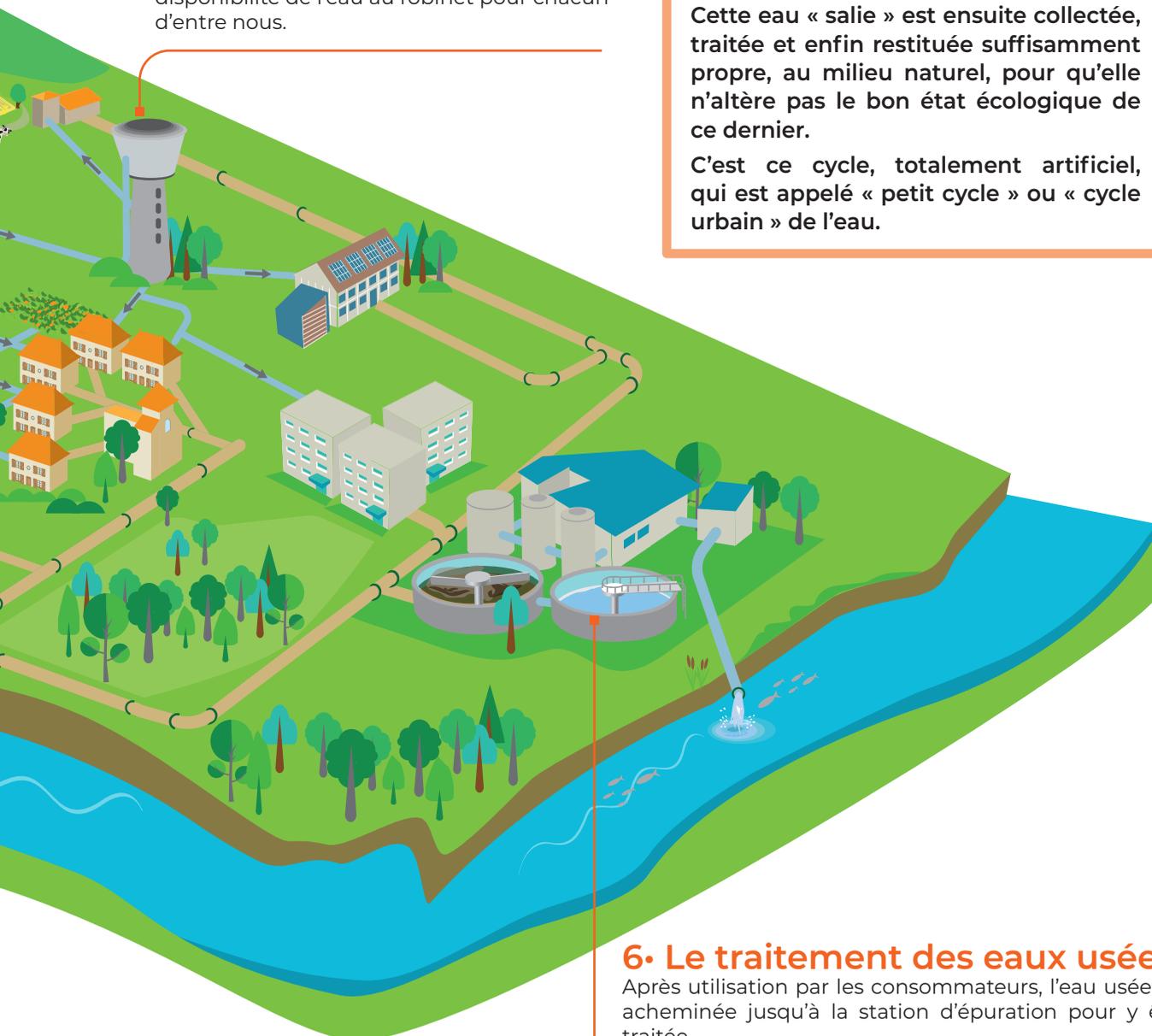
Après traitement, l'eau est stockée dans un réservoir. Il peut s'agir des réservoirs aériens, les « châteaux d'eau », ou de réservoirs enterrés ou semi-enterrés qui sont placés sur des points hauts. Pour arriver au réservoir, l'eau est pompée et acheminée par des canalisations souterraines. Grâce à la pression obtenue, l'eau repart vers le réseau de distribution. Les réservoirs permettent de garantir la disponibilité de l'eau au robinet pour chacun d'entre nous.

Le « petit cycle de l'eau », c'est quoi ?

Depuis le XIX^e siècle, l'homme a mis en place tout un système pour capter l'eau, la traiter afin de la rendre potable et d'en disposer à volonté dans son domicile, en ouvrant simplement son robinet et satisfaire ses besoins élémentaires tels que boire, se laver ou encore faire la vaisselle.

Cette eau « salie » est ensuite collectée, traitée et enfin restituée suffisamment propre, au milieu naturel, pour qu'elle n'altère pas le bon état écologique de ce dernier.

C'est ce cycle, totalement artificiel, qui est appelé « petit cycle » ou « cycle urbain » de l'eau.



6. Le traitement des eaux usées

Après utilisation par les consommateurs, l'eau usée est acheminée jusqu'à la station d'épuration pour y être traitée.

L'eau en ressort suffisamment propre pour être rejetée dans le milieu naturel mais non potable.

Je bois l'eau du robinet

La qualité de l'eau

L'eau distribuée au robinet de chaque habitation fait l'objet d'un traitement spécifique pour la rendre potable. Les installations sont suivies de manière régulière et rigoureuse par les exploitants en charge de la production de l'eau. En plus des auto-contrôles faits par l'exploitant, le contrôle sanitaire de l'eau potable réalisé par l'Agence Régionale de Santé fait de l'eau l'un des produits alimentaires les plus contrôlés en France.

À titre d'exemple, le réseau d'alimentation de Vienne a fait l'objet de 63 prélèvements et analyses dans le cadre du contrôle sanitaire en 2019. Toutes les analyses étaient conformes. De plus, le système de chloration a récemment été fiabilisé grâce à l'ajout de « chloration relais » en différents points du réseau, permettant de garantir une teneur suffisante en tout point du réseau de distribution.

- 1 bouteille parcourt en moyenne 300 km avant d'arriver sur la table du consommateur, un impact environnemental fort.
- Seulement 1 bouteille plastique sur 2 sera ensuite recyclée.
- Les déchets des bouteilles représentent 10 kg par personne et par an.

Le prix de l'eau

En 2017, 51 % des français ont déclaré boire de l'eau en bouteille tous les jours ou presque selon l'Observatoire de l'eau (baromètre Cieau/Tns-Sofres 2017), ce qui représente 7 milliards de bouteilles d'eau vendus chaque année en France.

Toujours selon l'Observatoire de l'eau (baromètre Cieau/Tns-Sofres 2017), 1 litre d'eau en bouteille coûte en France de 100 à 400 fois plus cher qu'1 litre d'eau du robinet. Plus précisément sur notre territoire :

Comparatif des prix de l'eau

- Tarifs moyens Agglo (part eau en TTC) : 0,0041 €/L
- Eau de source marque distributeur à 0,18 € / L soit 81 fois plus cher
- Eau minérale grande marque 0,27 € / L soit 121 fois plus cher

En résumé, l'eau du robinet :

- Un produit local,
- Une qualité contrôlée régulièrement,
- Une faible empreinte écologique,
- Et à moindre coût.

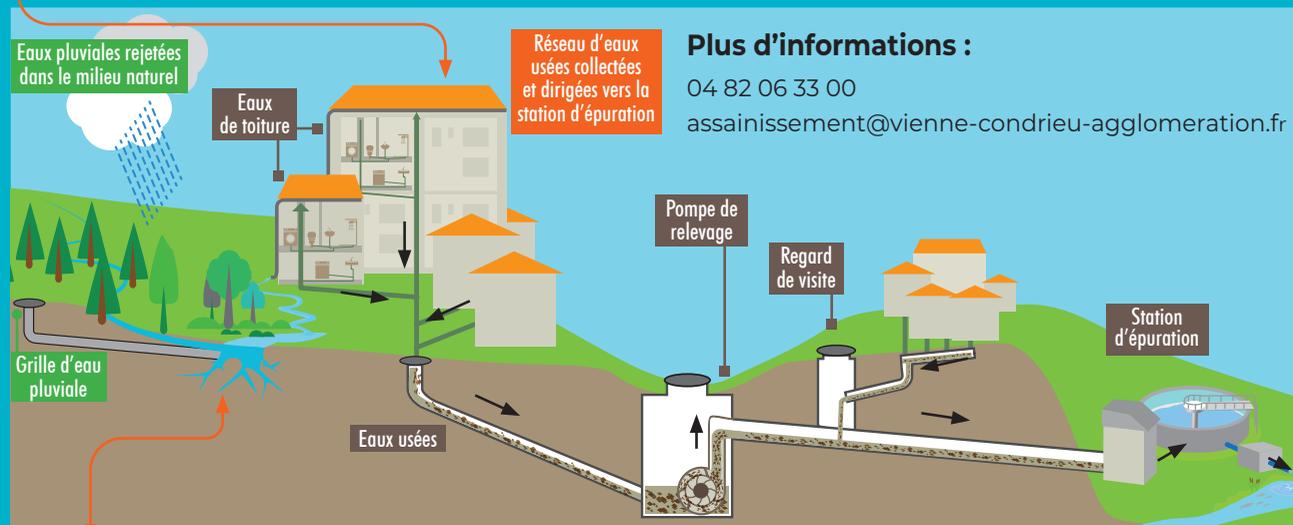


Je ne jette pas tout à l'égout

Les déchets solides comme les lingettes ou les cotons tiges ne se désagrègent pas et s'accumulent dans le réseau d'assainissement, formant des bouchons ou s'enroulant alors autour des pompes. Comme le précise le service assainissement de l'Agglo : « Un réseau d'assainissement n'est pas simplement composé de grosses canalisations, dans lesquelles s'écouleraient tous les déchets jetés dans les toilettes ou les éviers. Il s'agit d'un système complexe composé de canalisations, de postes de relevage (pompage) ; les installations techniques sont conçues pour transporter et filtrer les eaux usées sur des distances pouvant dépasser les 20 km. Ces installations n'ont pas vocation à gérer les déchets solides qui ont la particularité de ne pas être biodégradables, au cours des quelques heures pendant lesquelles ils transitent dans le réseau d'assainissement ».

Le nombre d'interventions des équipes assainissement de l'Agglo pour déboucher des canalisations ou libérer une pompe de relevage est en forte augmentation ces dernières années.

Il est donc vivement recommandé de respecter les consignes et d'évacuer tous les autres déchets avec les ordures ménagères ou les déchets recyclables s'ils ne sont pas toxiques, ou de les apporter dans une déchèterie ou une filière spécialisée dans le cas contraire.



Plus d'informations :

04 82 06 33 00

assainissement@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Je gère les eaux pluviales

La multiplication des aménagements urbains, la densification des villes, l'urbanisation croissante, la réduction des espaces naturels ont conduit progressivement à une forte imperméabilisation des sols.

Cette imperméabilisation croissante limite les possibilités d'infiltration, accentue la concentration des eaux pluviales, augmente les débits de pointe à évacuer par les réseaux d'assainissement et provoque une surcharge de ces réseaux, générant des inondations et des déversements dans le milieu naturel et des pollutions des milieux récepteurs.

Pour lutter contre ce phénomène la maîtrise des eaux pluviales vise aujourd'hui à privilégier une gestion de proximité qui se traduit par des principes fondamentaux :

- gérer l'eau de pluie le plus près du point où elle touche le sol : gestion à la source ou à la parcelle

- limiter le ruissellement des eaux pluviales : flux, vitesse, volume, distance parcourue...
- maîtriser les pics de pluviométrie et diminuer la quantité d'eau rejetée au réseau
- réduire les surfaces imperméabilisées ou compenser les effets de l'imperméabilisation : végétalisation des espaces, revêtements drainants...
- stocker temporairement les eaux pluviales pour écrêter les flux
- favoriser l'infiltration naturelle in situ pour recharger les nappes phréatiques
- développer le végétal dans le cycle de l'eau afin de favoriser l'évaporation de l'eau et l'évapotranspiration par la végétation.

Point travaux sur le territoire de l'Agglo



Rue Kouzoubachian

Fin des travaux :
fin novembre.

Mise en séparatif du réseau
d'assainissement pour un montant
de 108 000 €



ZAC des Platières

Fin des travaux :
fin novembre.

Bouclage du réseau d'eau potable
pour un montant de 91 000 €



Rue du 8 mai 1945

Fin des travaux : mars 2021.

Réhabilitation du réseau d'eau potable
et réduction des fuites pour un montant
de 386 000 €



Rue du Bac

Fin des travaux :
fin décembre.

Mise en séparatif du réseau
d'assainissement
pour un montant de 73 000 €



Beaurivage

Fin des travaux : fin décembre.

Réhabilitation des branchements eaux usées
pour un montant de 86 000 €



Secteur du stade

Fin des travaux : fin décembre.

Renforcement du collecteur de
transit eaux usées pour un montant
de 250 000 €



Assainissement



Eau potable



Eaux pluviales



Chemin du Subelin

Démarrage des
travaux : début janvier.



Reprise des réseaux eaux
usées, eaux pluviales



et eau potable
pour un montant
de 124 000 €



Route de Mons

Fin des travaux : mars 2021

Réhabilitation du réseau d'eau
potable et réduction des fuites
pour un montant de 199 000 €



Chemin de la Pivolée

Fin des travaux :
fin décembre.

Réhabilitation du réseau d'eau
potable et réduction des fuites
pour un montant de 52 000 €



Bassin Eaux Pluviales du Valeron

Fin des travaux : mars 2021.

Création d'un bassin de
rétention des eaux pluviales
pour un montant de 235 000 €



Chemin de la Rente

Début des travaux :
début janvier 2021.

Réhabilitation du réseau d'eau
potable et réduction des fuites
pour un montant de 87 000 €



Chemin de Seigne

Fin des travaux : mi décembre.

Extension du réseau d'eaux usées
pour un montant de 109 000 €



Chemin de Saint-Alban

Début des travaux :
mi décembre.

Déconnexion des eaux pluviales
pour un montant de 90 000 €



Vienne - RD 123

Fin des travaux : fin novembre.

Renforcement du collecteur de
transit eaux usées
pour un montant de 940 000 €

Le retour des épiceries

L'épicerie de proximité, qu'elle soit fine ou généraliste, connaît un renouveau ! En ville ou à la campagne, l'épicerie vit une nouvelle jeunesse, perçue comme un espace de services où l'on trouve plus que le nécessaire « ravitaillement de base ». À taille humaine, l'épicerie est un point de repère où l'on vient chercher ses produits et une bonne dose de convivialité. L'épicerie à l'ancienne, un temps jugée comme ringarde ou dépassée, est à nouveau dans l'air du temps toutes générations confondues.

Cette tendance nationale se retrouve-t-elle sur le territoire de l'Agglo ? Rencontre avec 4 épiceries : Un air d'Antan à Saint-Cyr-sur-le-Rhône, l'épicerie de Jeanne à Vienne, Vival à Jardin et l'Atelier de Baptiste à Seyssuel.

■ L'Épicerie de Jeanne,

46, cours de Verdun, 38200 Vienne
04 74 85 60 80

■ Ouverture
le mardi et
mercredi
de 7h30 à 12h30
et de 15h à 19h ;
le jeudi de 7h à
12h30 ;
le vendredi et
samedi de
7h30 à 19h et
le dimanche
de 7h30 à 12h.



Michèle



Fabrice

■ Un Air d'Antan,

1109, route du Grisard 69560 Saint-Cyr-sur-le Rhône
06 68 44 10 08

[f https://www.facebook.com/](https://www.facebook.com/Un-Air-dAntan-Traiteur-et-epicier-de-proximite)

Un-Air-dAntan-Traiteur-et-epicier-de-proximite
■ Ouverture du mardi au vendredi de 7h30 à 14h et de
16h30 à 20h ; le samedi et dimanche de 7h30 à 13h00.

■ L'Atelier de Baptiste,

36 rue des Écoles, 38200 Seyssuel
06 63 69 36 24

[f https://www.facebook.com/latelierdebaptiste/](https://www.facebook.com/latelierdebaptiste/)

■ Ouverture du mardi au vendredi de 7h à 13h et
de 16h à 20h ; le samedi et dimanche de 7h à 13h



Baptiste



Émilie

■ Vival,

45, route de Berardier
38200 Jardin
04 74 87 79 17

■ Ouverture du mardi au samedi de 8h30 à 12h30
et de 15h30 à 19h30, le dimanche de 8h à 12h30.



L'épicerie de Jeanne : une vraie épicerie de quartier

Située cours Verdun à **Vienne**, l'épicerie de Jeanne a été créée par Jeanne Jolly en 1926, grand-mère de Michèle qui gère aujourd'hui ce commerce depuis 9 ans. Cette entreprise familiale a entre temps été gérée par la mère de Michèle, puis par son frère.

Michèle revendique pour cet espace le titre d'épicerie de quartier et de produits locaux, un terme qui a pour elle valeur de label. « Ce n'est pas une épicerie fine ici, mais j'aime proposer à mes clients des produits régionaux qui sont accessibles financièrement ; par exemple de bons pains d'épices ou du savon du Marseille. Mes confitures viennent d'Ardèche ».

« Ma clientèle est de quartier mais aussi de passage » complète t-elle, consciente qu'un grand nombre de piétons circule sur le

cours Verdun, qui est la jonction entre le centre-ville et l'espace Saint-Germain.

Certains de ses clients se servent « au drive » des supermarchés et viennent compléter leurs courses en achetant dans son commerce des produits frais.

Dans ce domaine, Michèle se fournit essentiellement auprès de son fournisseur situé au Péage du Roussillon qui lui garantit fraîcheur des fruits et légumes et d'excellents délais de livraison.

Différents types de clients se croisent ici, les couples, les jeunes, les moins jeunes. « Je n'ai pas la place pour avoir des doublons et la gamme se justifie

s'il existe de vraies différences entre les produits. Ici on trouve de tout. » précise Michèle. « J'aime ce que je fais. Mes journées sont pleines mais le contact avec la clientèle m'apporte beaucoup. J'ai le sentiment d'être utile et c'est important ! » conclut-elle.



Un Air d'Antan : le plaisir de la cuisine

Désireux de continuer à travailler dans la restauration sans avoir les contraintes du métier, Fabrice a eu l'idée de créer Un Air d'Antan en février 2019.

Pour **Saint-Cyr-sur-le-Rhône**, accueillir cette épicerie-traiteur a été une aubaine, la commune n'avait plus de commerce depuis près d'un an. Il n'a eu aucune difficulté à obtenir le soutien de la Région, de l'Agglo et de la mairie au travers d'aides directes pour réaliser les investissements nécessaires à l'éclairage de son magasin, à la sécurité et à l'achat d'un véhicule réfrigéré. Fabrice offre à sa clientèle une grande variété de produits. Tout d'abord, et c'est la clé de son succès, les plats à emporter qu'il propose à une clientèle principalement locale. La restauration sur place lui permet d'accueillir la clientèle variée, friande des petits plats mijotés par Fabrice. Bien sûr, la clientèle pourra trouver chez lui les produits typiques d'une

épicerie avec une gamme conséquente de fruits et légumes et des produits de dépannage. Le client de Fabrice vient d'abord pour les plats cuisinés. Il s'arrêtera aussi pour acheter un produit qui lui manque ou pour boire un café. « Être le seul commerce de la commune implique un contact particulier avec les clients »

témoigne Fabrice. Un Air d'Antan est devenu un lieu de rencontres et de rassemblement qui réunit jeunes et moins jeunes, actifs et retraités pour un moment de convivialité autour d'un verre ou d'un plat. Il faut dire que Fabrice fait tout ce qu'il faut pour que ses clients prennent plaisir à venir dans son commerce. Tous les jeudis et vendredis soir, il propose des pizzas et un samedi sur deux, un plat thématique. Et ce

n'est pas sans une certaine fierté qu'il énumère la provenance de ces nombreux produits. Car ce sont principalement des produits locaux : la confiture vient de Saint-Cyr même ainsi que le fromage, les yaourts proviennent du Gaec Beausoleil à Longes ou de Saint-Just-Chaleyssin.





L'Atelier de Baptiste : une affaire de passion

Baptiste a créé « son atelier » en avril 2018 à **Seyssuel**. Avant d'ouvrir son commerce, le jeune homme était vendeur ambulancier et proposait de la vente à emporter avec un système de commande en ligne. Son épicerie-bar à vin est née de sa passion du vin et de sa volonté de se sédentariser.

Épicurien dans l'âme, Baptiste souhaitait avant tout monter une affaire qui lui ressemble et

qui lui permette de partager sa connaissance des vins de Seyssuel et son goût pour le contact. Il a réalisé son rêve avec le soutien de la commune et de l'Agglo au travers d'une aide à l'installation. Il accueille dans son « atelier » les amateurs de bons vins qui viennent déguster les crus seyssuellois tout en bénéficiant de son avis d'expert et s'approvisionner en produits locaux. Dans cet

atelier, la charcuterie et la viande sont produites par la Maison Brun à Saint-Romain-en-Gal et par Nicolas Rousset de Vernioz. Les légumes viennent de Denis Chardon à Saint-Prim. « Ce que j'aime, explique Baptiste, c'est proposer à ma clientèle des produits de qualité, venant d'artisans locaux ou régionaux. Ma bière vient de Seyssuel même, mes chocolats de la chocolaterie de Corbas... Je sélectionne tous les produits que je mets à la vente avec un grand soin et je connais tous mes fournisseurs ». Un de ses produits phare est la soupe. Celle-ci est devenue très tendance ces dernières années (même auprès des jeunes !). Baptiste propose le jeudi une formule avec 3 plats et varie chaque semaine ses plats à emporter. Sa clientèle est seyssuelloise mais pas que... En effet, elle est aussi viennoise et lyonnaise, ce qui est signe de reconnaissance qu'il apprécie à sa juste valeur.



Vival : une supérette multi-services

Au fil des années, cette supérette située à **Jardin** dont Emilie Pras est la gérante depuis 2016 a développé de nombreux services et compte poursuivre dans cette voie car la gérante ne manque pas d'idées pour l'avenir.

Son contrat avec le groupe Casino propriétaire de l'enseigne Vival stipule qu'elle doit s'approvisionner chez le succursaliste stéphanois à minima pour 70 % de ses ventes.

Ce qui laisse donc une belle marge de 30 % pour tisser des liens avec des producteurs locaux.

Résultat : outre les produits classiques que l'on peut trouver dans une supérette (fruits, légumes, fromages à la coupe, surgelé, vins, produits d'entretien, etc.), on y trouve des légumes frais provenant de producteurs du sud de Vienne, les fromages de Moidieu-Détourbe ou Montsevroux, les sirops isérois Bigallet,

des œufs fermiers et de la viande de bœuf provenant d'un éleveur de Vernioz, Nicolas Rousset, le café vient de la torréfaction de Vienne. Elle propose également le miel d'un producteur de Pommier-de-Beaurepaire, Rémy Glaise. De la viande fraîche, donc, mais encore du poisson frais, avec un système de réservation par SMS pour ses clients qui fonctionne bien.

Émilie n'arrête pas de proposer de nouveaux services à sa clientèle, après le dépôt pour le pressing de Vienne ; elle a également mis en place un service de livraison à domicile pour les personnes âgées.

Nouveauté : Emilie propose maintenant les colis Chronopost et les colissimo. De quoi ravir sa clientèle !





Tout savoir sur les aides directes aux commerces

L'Agglo, les communes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes soutiennent les petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services au travers d'aides directes liées à des investissements réalisés dans leur point de vente.

Qui peut bénéficier de cette aide ?

Tous les artisans et commerçants situés en centre-ville des communes de Vienne Condrieu Agglomération en phase de création ou de développement

- qui disposent d'une surface de vente inférieure à 400 m²
- qui ont un chiffre d'affaires inférieur à 1 000 000 € HT
- qui exercent une activité à l'année dont la clientèle est constituée en quasi-totalité de particuliers

Quels sont les travaux éligibles ?

- Tous les investissements de rénovation des vitrines, de mise en accessibilité du local, de rénovation de façades, enseigne, aménagement intérieur
- Tous les équipements destinés à la sécurité du local

■ **Renseignements :** 04 74 78 89 00
entreprendre@vienne-condrieu-agglomeration.fr



■ Tous les investissements d'économie d'énergie (isolation, éclairage, chauffage...)

■ Certains investissements matériels (véhicule de tournée pour un commerçant sédentaire...)

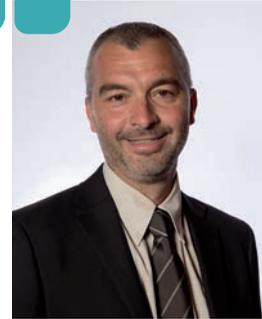
À combien s'élève l'aide directe ?

Les dépenses éligibles doivent être comprises entre 10 000 € et 20 000 € HT. L'aide consiste en un co-financement à hauteur de 50 % (15 % par la commune d'implantation, 15 % par l'Agglo et 20 % par la Région Auvergne-Rhône-Alpes).

Comment monter le dossier de demande ?

En prenant rendez-vous avec l'Agence économique : Virginie Garnier, chargée de mission commerce

La parole à



Fabien Kraehn, conseiller délégué en charge du commerce, maire d'Échalas

Proximité, qualité, service, convivialité... Les raisons du retour au premier plan des épiceries sont multiples. S'inscrivant dans ce mouvement et bénéficiant de l'accompagnement de l'Agence Économique qui, comme l'illustre ce dossier est toujours présente aux côtés des entrepreneurs, d'autres projets sont actuellement à l'étude et devraient voir le jour.

Et c'est une très bonne nouvelle car ces commerces participent pleinement à la vie et au dynamisme de nos quartiers et de nos villages, en jouant certes un rôle économique qui n'est plus à démontrer mais également un rôle social essentiel.

Avouons qu'il est quand même plus agréable de pouvoir trouver près de chez soi les produits dont nous avons besoin pour notre repas du soir tout en discutant avec le commerçant de la meilleure manière dont il faut les cuisiner.

D'ailleurs si cela vous intéresse plusieurs opportunités d'implantation existent sur notre territoire, au cœur de Vienne, ou dans les communes environnantes. Alors pour les candidats éventuels, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'Agence économique pour en savoir plus.



Quand une start-up accompagne une exploitation agricole

La start-up “Né d’une seule ferme” a été créée par André Bonnard, agriculteur dans le Pilat. Cette start-up a permis d’améliorer grandement les comptes du Gaec Beausoleil à Longes et ce via la production de yaourts que vous pouvez désormais retrouver dans votre supermarché.

Face aux difficultés rencontrées par les éleveurs-producteurs sur leur prix de revient, certains agriculteurs trouvent la solution en apportant de la valeur ajoutée à leur production. C’est le cas du Gaec BeauSoleil à Longes (130 ha de pâturage et de cultures) qui a saisi l’opportunité d’André Bonnard, un agriculteur, mais aussi aubergiste à la Terrasse-sur-Dorlay, créateur de la start-up “Né d’une seule ferme”. Celui-ci a mis au point une unité mobile de fabrication de yaourts aux toutes dernières normes qu’il loue aux producteurs de lait désireux de transformer leur production laitière.

Il résout dans le même temps le problème de la distribution des dits yaourts en passant un accord avec les supermarchés du groupe Intermarché à 80 km à la ronde qui s’engagent à acheter les yaourts produits. « Nous vendions les 1 000 litres de lait 335 €, désormais une fois toutes les charges déduites, ceux-ci nous rapportent 550 € », décrit Aurélie Boyron. La compagne de Guillaume est directement intéressée par le sujet. Elle envisageait de quitter son métier d’aide-soignante pour travailler dans l’élevage au côté de son compagnon. C’est elle qui fabrique les yaourts, salariée par le Gaec, depuis le mois de juin.

Le Gaec a investi 35 000 € dans un camion frigorifique, un local de stockage et une chambre froide. Aurélie produit différents types de yaourts : naturels, sucrés ou dotés de 4 parfums différents. La production prend désormais la direction des Intermarchés de la région. Une seconde production est réalisée sous le nom du GAEC. La gamme se compose de 14 parfums différents. Cette production est vendue aux cantines, dans les magasins de producteurs, épicerie du secteur ou encore en drive à la ferme le samedi matin. Le reste du lait produit sur la ferme et non transformé est vendu à la fromagerie Guilloteau.

■ Pour en savoir plus :

Gaec Beausoleil,
55 chemin de la Durantière à Longes,
<https://neduneseuleferme.fr>
06 79 45 91 77

Vente de yaourt

- le samedi de 9 h 30 à 12 h,
- en “drive”, à la ferme

<http://gaec-beau-soleil-69.e-monsite.com/>





Le triporteur électrique / cuisine pour la street food

Ces derniers mois, on note une très forte tendance en faveur du vélo. Ça tombe bien car après plus d'un an de réflexion, de recherches et de travaux, la marque TRIPS basée à Loire-sur-Rhône a lancé sur le marché son nouveau produit écologique, robuste et pratique : un triporteur électrique pour l'usage professionnel.

Il ne s'agit pas d'un triporteur issu d'un assemblage de pièces importées qui inondent le marché. TRIPS est un triporteur qui a la caractéristique d'être conçu, soudé et assemblé en France.

Baptisé TRIPS, celui-ci est robuste et ergonomique : en acier, pratique, maniable, malgré sa longueur qui frise les deux mètres. Il est ainsi capable de transporter... plus de 250 kilos de charge ! Parmi les modèles proposés, celui sur lequel tablent le plus ses deux concepteurs, Faustine Tchakamian et Mathis Viornery, figure un module transportant une cuisine complète, à

destination des adeptes de ce qu'on appelle " la street food ", très en vogue. Un petit bijou à 30 000 €, sachant que le prix d'un triporteur module Plancher plat, cargo, taxi ou pickup oscille autour de 10 000 €.

Il s'agit d'une cuisine 100 % autonome, sans besoin de raccord électrique au réseau et offrant un espace de travail de 3 mètres sur 80 centimètres... S'agissant d'un vélo à assistance électrique de 250 Watts l'engin à trois roues ne nécessite pas de permis. Sa batterie se charge entre 4 et 6 heures.

L'idée est non seulement de proposer les triporteurs nus, mais également aménagés, en

fonction de leur destination : qu'il s'agisse de vente ambulante, du transport de personnes, de livraisons de marchandises ; voire même à destination des municipalités : il existe un module adapté à l'entretien communal. TRIPS répond également aux besoins de multimodalité en logistique urbaine du dernier kilomètre avec le TRIPS module plancher plat, permettant de recevoir des palettes Europe ou des caisses standards.

Vu l'intérêt que ce triporteur commence à susciter, la production devrait être filialisée et devenir autonome, et ce, en traversant le Rhône à l'automne, avec l'ouverture d'un atelier de 1 400 m² à Chasse-sur-Rhône.

■ Pour en savoir plus :

Triporteurtrips.com



"Le marché du triporteur est en train d'exploser", constate Faustine Tchakamian. Objectif dans un premier temps : la fabrication de 5 triporteurs par mois, voire plus, si forte affinité avec le marché français mais aussi allemand, puisque TRIPS envisage d'exporter dans les prochains mois.



En bref

Le fonds d'urgence Tourisme et Hébergement

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a créé un fonds d'urgence Tourisme et Hébergement consistant en une subvention pour compensation de perte de chiffre d'affaires, pour les entreprises ayant un emprunt d'investissement en cours. Vienne Condrieu Agglomération a amplifié cette aide avec une subvention du montant équivalent à 50 % de l'aide versée par la Région, soit 2 500 € maximum par bénéficiaire portant ainsi jusqu'à 7 500 € l'aide maximum possible.

Ce sont **50 acteurs touristiques** qui ont été soutenus dans le cadre de ce fonds.

Être informé

Dans le contexte actuel et face aux difficultés que peuvent rencontrer les entreprises, l'agence éco dédie une page spécifique sur son site internet qui centralise toutes les informations sur les aides, appuis et soutiens disponibles pour gérer au mieux cet épisode de crise sanitaire liée au Coronavirus.

■ **Sur cette page, vous trouverez les experts relais selon votre situation.**

<https://entreprendre.vienne-condrieu-agglomeration.fr/votre-accompagnement/covid-gestion-de-crise/>



Restez connecté à l'Agence éco !

L'équipe de l'Agence éco est présente sur les réseaux sociaux et vous invite à la suivre.



- Si vous êtes commerçant : @ManagerCommerce Virginie
- Si vous êtes agriculteur : @delphinefaure
- Pour l'actualité de l'Espace Saint-Germain à Vienne : @espacesaintgermainvienne



: @aeviencondrieu



: company/agence-éco-vienne-condrieu-agglomération

Et sur le site internet

<https://entreprendre.vienne-condrieu-agglomeration.fr/>

Avis aux entrepreneurs !

Recherche Boulanger (h/f) aux Côtes-d'Arey

Dans le cadre d'une cession, la commune est à la recherche de son futur repreneur de la boulangerie du village. Fonds de commerce à la vente auprès de Partam Immobilier.

■ **Plus d'info :** 04 37 02 17 83
<http://partamimmobilier.fr/>

Commerces de proximité disponibles à Chonas-L'Amballan

La commune de Chonas-l'Amballan met en location deux locaux commerciaux en centre-bourg.

■ **Plus d'info :** vgarnier@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Commerces de proximité en construction à Villette-de-Vienne

Dans le cadre d'un programme neuf, la mairie de Villette-de-Vienne propose à la location deux cellules commerciales pour implanter des commerces de proximité en centre-bourg.

■ **Plus d'info :** EUROPEAN-homes
M. Romain Berthollier
rberthollier@european-homes.fr

Professionnels de santé à Septème

Advivo propose aux professionnels de santé (dentiste, ophtalmologiste...) un local neuf à vendre ou à louer.

■ **Plus d'info :**
mairie.septeme@wanadoo.fr

Professionnels de santé en Pôle Santé Médical à Vienne

Advivo propose aux professionnels de santé en vallée de Gère à Vienne, un pôle de santé rénové.

Disponibilités : 1 local infirmier(ière), 2 locaux kinés, 2 locaux médecin. Possibilité d'accueillir d'autres activités para médicales : ostéopathie, sophrologie...

■ **Plus d'info :**
<https://entreprendre.vienne-condrieu-agglomeration.fr/votre-implantation/wanted-recherchent-territoire/>

Une question ? Prenez contact auprès de l'Agence économique entreprendre@vienne-condrieu-agglomeration.fr

JAZZ à VIENNE

40^e

23 JUN ▶ 10 JUILLET / 2021
40^e ÉDITION



Vivement Jazz à Vienne !

L'équipe de Jazz à Vienne est depuis le mois d'octobre dans la préparation de Jazz à Vienne 2021. C'est une excellente nouvelle ! En effet, l'annulation du festival Jazz à Vienne 2020 a été une épreuve pour l'équipe, les artistes, les techniciens et ces milliers de professionnels qui gravitent autour de Jazz à Vienne : acteurs touristiques, restaurants, bars...

Ce fut aussi pour le public de Jazz à Vienne un grand vide au cours de l'été, inédit sur le territoire. Pas de musique dans les rues, pas de Cybèle transformé en belle scène de concerts, pas de théâtre antique plein à craquer... Le mois de juillet fut maussade pour beaucoup et nous avons hâte de nous retrouver le 23 juin à Vienne pour la 40^e édition de Jazz à Vienne.

Quelques concerts déjà annoncés

Jazz à Vienne a d'ores et déjà annoncé quelques dates, histoire de nous mettre en appétit.

Au théâtre antique

- Mercredi 23 juin : Jamie Cullum et Anne Pacey,
- Vendredi 25 juin : Salif Keita, Keziah Jones et Qudus Onikeku, Julia Sarr
- Lundi 28 juin : Ibrahim Maalouf, Erik Truffaz
- Lundi 5 juillet : Avishai Cohen trio with Shai Maestro and Mark Guiliana, Vincent Peirani

À la salle du manège

- Samedi 3 juillet, concert dessiné de création avec Hugh Coltman et Juanjo Guarnido, le dessinateur de l'affiche de la 40^e édition.

La billetterie est ouverte jazzavienne.com

■ BILLETS INDIVIDUELS

Les concerts annoncés sont déjà en vente

■ PACK TRIO* // 99€ AU LIEU DE 105€

Offre de lancement

> 3 SOIRÉES AU CHOIX

Avec le Pack Trio, sélectionnez 3 concerts parmi les premières annonces pour 99 €, soit 33 € la soirée. En vente exclusivement sur jazzavienne.com et en quantité limitée !

Une fois le quota de vente atteint, le Pack Trio sera ensuite proposé au tarif initial de 105 €.

■ PASS 7 SOIRÉES* // 190 € / 180€

(tarif CE/15-25 ans / demandeurs d'emplois)
7 SOIRÉES À LA CARTE, MÊME COMPLÈTES !

■ PASS INTÉGRAL* // 350€

TOUT LE FESTIVAL,
DU 23 JUIN AU 10 JUILLET 2021.

*Dans la limite des places disponibles



Photos : Danny North, Sylvain Gripoix, Thomas Dorn, Laura Marie, Logor Olumuyiwa, DR, Yann Orhan, Yuji Watanabe, Andreas Terlaak, J.Pretel, Crista Rock

Ne restez pas sans voix !

Rejoignez le Conseil de Développement

Je m'intéresse
à la vie
du territoire

Je souhaite
m'impliquer pour
l'intérêt général

Je souhaite
contribuer à la
concertation

Le Conseil de Développement de Vienne Condrieu Agglomération a de nouvelles missions :

- Accompagner la concertation de l'Agglo
- Participer à l'évaluation de ses projets
- Être force de proposition

Le Conseil de Développement est une instance de participation citoyenne ouverte à tous.

**> Contact : cdd@vienne-condrieu-agglomeration.fr - 04 82 06 33 23
Plus d'infos : <http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr>**

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE POUR LE NOUVEAU MANDAT

Le Conseil de Développement est une instance de **démocratie participative, de consultation et de propositions**, issue de la société civile.

Il est constitué de citoyens bénévoles, non élus, qui habitent, étudient ou travaillent sur l'une des trente communes du territoire communautaire.

Chaque habitant peut participer à la vie de l'Agglo

Lieu d'information, d'échanges, de réflexion et de débats, le Conseil de Développement **formule des avis** sur le projet de l'Agglomération et ses schémas stratégiques.

Ces dernières années, le Conseil de Développement a **rédigé des contributions et formulé des propositions concrètes** sur :

- la pratique du vélo,
- l'énergie,
- les transports,
- la qualité de l'air,
- les finances locales,
- la réforme territoriale...

Ces thèmes font partie intégrante des compétences de l'Agglomération.

Les rapports sont accessibles sur le site internet du Conseil de Développement.

Si vous souhaitez réfléchir sur ces thématiques avec nous, n'hésitez pas à venir participer !

Le Conseil de Développement vous sollicite aujourd'hui pour identifier **les sujets qui correspondent à vos préoccupations et que vous souhaiteriez voir aborder**.

C'est pourquoi il vous propose un questionnaire permettant de définir vos priorités.



PARTICIPEZ à cette réflexion en répondant en ligne avant le **15 février 2021**. Accédez au questionnaire via le site internet du Conseil de Développement.

www.cdd.vienne-condrieu-agglomeration.fr



ET SI VOUS
VENIEZ NOUS
REJOINDRE ?

cdd.vienne-condrieu-agglomeration.fr
f conseil de développement de Vienne Condrieu Agglomération



**JEU
10
JUIL**



DEUX NOUVEAUX

CONCERTS ANNONCÉS

POUR L'ÉTÉ 2021 !

**x Massive
Attack //**

**LUN
19
JUIL**



MICHAEL KIWANUKA // BLACK PUMAS

**BILLETTERIE OUVERTE : THEATREANTIQUDEVienne.COM
& POINTS DE VENTE HABITUELS**

Vienne Condrieu Agglomération

30, avenue du Général Leclerc
Espace Saint-Germain - Bâtiment Antarès
BP 263 - 38217 Vienne Cedex
Tél. : 04 74 78 32 10 / info@vienne-condrieu-agglomeration.fr

L'accueil est ouvert :

du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h

gardons le lien...



Agence économique

04 74 78 89 00
entreprendre@vienne-condrieu-agglomeration.fr
<https://entreprendre.vienne-condrieu-agglomeration.fr>



Aménagement urbain

- Autorisations du droit des sols (ADS) :
04 82 06 33 06
- Habitat : 04 74 78 32 20
- OPAH - Conseil travaux et rénovation logement :

 **N° Vert 0 805 030 043**
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Cohésion sociale

**Contrat de Ville
Réussite éducative
Santé**

04 74 78 78 90 - 04 74 78 32 28

Relais Oxyjeunes / Point Accueil Écoute Jeunes
04 74 31 60 09
oxyjeunes@vienne-condrieu-agglomeration.fr



Cycle de l'eau

Assainissement : 04 82 06 33 00
cycledeleau@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Eau potable : 04 87 59 14 50
regie-eau@vienne-condrieu-agglomeration.fr



Déchèteries

Chasse-sur-Rhône - Route de Communay
• du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 18h
• samedi de 9h à 18h

Pont-Évêque - ZI l'Abbaye
• du lundi au samedi de 8h à 12h30
et de 13h30 à 18h

Vienne - Saint-Alban-les-Vignes
• du lundi au samedi de 8h à 12h30
et de 13h30 à 18h

Ampuis - Verenay - Rue du Stade
• le lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30
• du mardi au vendredi de 14h à 18h30
• samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30

Villette-de-Vienne - Chemin du Maupas
• du lundi au samedi de 8h à 12h30
et de 13h30 à 18h



Environnement et déchets

04 74 53 45 16
gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr
nature@vienne-condrieu-agglomeration.fr
planclimat@vienne-condrieu-agglomeration.fr



Petite enfance

Modes de garde : 04 27 87 80 00
petiteenfance@vienne-condrieu-agglomeration.fr



Téléalarme

04 37 04 82 50
telealarme@vienne-condrieu-agglomeration.fr



Stade Nautique

**Françoise Clavery-Bouysson
à Saint-Romain-en-Gal**

380, RD 502
69560 Saint-Romain-en-Gal
04 74 53 27 20
piscine.stromainvienne-condrieu-
agglomeration.fr

Port du bonnet obligatoire



Transports et mobilités

04 74 78 78 89
transports@vienne-condrieu-agglomeration.fr



Tourisme

Pavillon du tourisme
04 74 53 70 10
contact@vienne-tourisme.com



Animation et information Jeunesse

*Service commun à 11 communes : Ampuis / Condrieu / Échalas /
Les Haies / Loire-sur-Rhône / Longes / Saint-Cyr-sur-le-Rhône /
Saint-Romain-en-Gier / Sainte-Colombe / Trèves / Tupin-et-Semons*

À la Maison des Services Publics

1, place des Droits de l'Homme à Condrieu - 04 87 59 00 01

· du lundi au jeudi : 8h30 > 12h et 13h30 > 17h

· le vendredi : 8h30 > 12h et 13h30 > 16h30



Voirie

04 27 87 80 17
voirie@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Permanences à l'Agglo

ADIL 04 76 53 37 30

AGEDEN conseil info énergie : 04 76 23 53 50

Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
(CAUE) 04 74 78 78 83

OPAH - Conseil travaux et rénovation logement

N° Vert 0 805 030 043

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

SOLIHA Rhône / Grand Lyon : 04 37 28 70 20

Vienne
Condrieu
Agglomération



www.vienne-condrieu-agglomeration.fr



Vienne Condrieu Agglomération

CADASTRE SOLAIRE

Avec Vienne Condrieu Agglomération
Découvrez le potentiel solaire
de votre toiture en 3 clics
et réduisez votre facture d'électricité !

400€/an
d'économie

600€/an
d'économie

* montant variable selon le potentiel de votre toiture

<https://vienne-condrieu-agglomeration.insunwetrust.solar>

ou

Scannez !



Vienne
Condrieu
Agglomération

